

dépenses d'investissement, dons et versements similaires, impôts sur le revenu et tous les impôts et assurances.

Sont pris en compte les éléments suivants: revenu en nature, achats d'occasion, biens durables, soins médicaux, achats à crédit (seuls les remboursements effectués pendant la période de l'enquête sont inclus).

#### Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés par des enquêteurs auprès d'environ 34 magasins de détail, marchés et prestataires de services sélectionnés. Les prix de certaines denrées alimentaires, telles que les farineux et féculents, les poissons, les fruits et légumes, ainsi que ceux de certains articles d'habillement, sont obtenus quatre fois par semaine; les prix des autres articles le sont une fois par semaine. Les prix des denrées alimentaires vendues sur les marchés s'obtiennent en pesant les produits.

#### Logement

Les données relatives au loyer sont obtenues pour des logements loués de deux pièces ayant l'électricité et un sol cimenté. Pour les logements occupés par leur propriétaire, seuls les frais de réparation et d'entretien sont inclus dans l'indice.

#### Spécification des variétés

Les articles dont les prix sont à relever font l'objet de spécifications portant sur la marque, la qualité, le nom et l'unité.

#### Substitution, changement de qualité, etc.

Lorsqu'un produit n'est plus en vente, un produit comparable lui est substitué.

#### Articles saisonniers

Les articles saisonniers, tels que fruits et légumes frais, ne sont pas significatifs dans l'indice et ne font pas l'objet d'ajustements.

#### Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période 1978-79.

Pour calculer les indices des articles, on utilise des rapports de prix moyens. Les indices annuels sont les moyennes des indices des 12 mois.

#### Autres informations

Une enquête pour actualiser la base de calcul de l'indice des prix à la consommation est actuellement en cours à Bujumbura.

#### Organisation et publication

Institut de statistiques et d'études économiques, (ISTEEBU): «Bulletin mensuel des prix», Bujumbura.

idem: «Annuaire statistique».

idem: «Bulletin trimestriel».

## CAMEROUN (YAOUNDE, AFRICAINS)

#### Dénomination officielle

Indice des prix de détail à la consommation des familles de condition moyenne - Familles «originaires».

#### Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur les ménages de classe moyenne ayant un budget mensuel d'environ 21 900 francs CFA et composés en moyenne de 4,15 unités de consommation en 1964-1965.

#### Base originale

1968 = 100.

#### Source des coefficients de pondération

Les coefficients de pondération et les articles sélectionnés ont été déterminés sur la base des résultats d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée en 1964-65 à Yaoundé auprès de 764 ménages camerounais représentatifs de l'ensemble des consommateurs urbains.

#### Dépenses de consommation des ménages

Pas disponible.

#### Mode de relevé des prix

Les prix pour la plupart des articles sont relevés une fois par mois soit par des enquêteurs, soit au moyen d'enquêtes par correspondance, auprès d'environ 60 points de vente au détail et prestataires de services ou à partir de la documentation officielle pour les prix fixés par les autorités gouvernementales.

#### Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé- Nombre ap- ration proximatif de relevés de prix	
Alimentation	50	336	...
Boissons et tabac	11	103	...
Loyer, combustible, éclairage, eau et services domestiques	7	75	...
Mobilier, ameublement et articles d'équipement ménager	16	71	...
Habillement et chaussure	13	163	...
Transports	8	105	...
Soins personnels et médicaux	13	50	...
Loisirs	4	51	...
Services et divers	10	46	...
Total	132	1 000	...

Certains articles d'alimentation font, de plus, l'objet d'achats par des enquêteurs les 5, 15 et 25 de chaque mois sur trois marchés publics.

#### Logement

Les données relatives au loyer font l'objet d'une enquête auprès d'une importante société immobilière.

#### Spécification des variétés

Pas disponible.

#### Substitution, changement de qualité, etc.

Pas disponible.

#### Articles saisonniers

Il est tenu compte des fluctuations saisonnières de certains fruits en ne retenant pas ces articles pour le calcul de l'indice lorsqu'ils sont hors de saison; les coefficients de pondération qui leur étaient attribués sont alors reportés sur des produits de remplacement.

#### Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres, sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période 1964-65.

#### Organisation et publication

Direction de la statistique et de la comptabilité nationale: «Bulletin mensuel de statistique» (Yaoundé).

## CAMEROUN (YAOUNDE, EUROPEENS)

#### Dénomination officielle

Indice des prix de détail à la consommation familiale - Familles «non originaires».

#### Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur les ménages européens de plus d'une personne à Yaoundé.

#### Base originale

Mai 1966 = 100.

#### Source des coefficients de pondération

Les coefficients de pondération et les articles sélectionnés ont été déterminés sur la base des résultats d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée à Yaoundé de mars à juillet 1965 auprès de 91 ménages européens de plus d'une personne.

#### Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé- Nombre ap- ration proximatif de relevés de prix	
Alimentation	50	373	...
Boissons et tabac	13	133	...
Dépenses de ménage (services domestiques, eau, gaz, électricité de ménage)	13	193	...
Habillement et chaussure	6	36	...
Transports	7	65	...
Loisirs	5	59	...
Soins personnels et médicaux	9	35	...
Services et divers	10	106	...
Total	113	1 000	...

#### Dépenses de consommation des ménages

Pas disponible.

**Mode de relevé des prix**

Les prix sont relevés deux à trois fois par mois par des enquêteurs auprès de magasins de détail pour les denrées alimentaires et au moyen de questionnaires envoyés mensuellement à différents points de vente et prestataires de services en ce qui concerne les autres articles. Le montant des gages des domestiques est fondé sur les salaires minima fixés par les autorités gouvernementales.

**Logement**

Les dépenses relatives au loyer ne sont retenues ni dans le calcul de l'indice ni dans la détermination des coefficients de pondération.

**Spécification des variétés**

Pas disponible.

**Substitution, changement de qualité, etc.**

Pas disponible.

**Articles saisonniers**

Pas disponible.

**Calcul**

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres, sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période mars - juillet 1965.

**Organisation et publication**

Direction de la statistique et de la comptabilité nationale: «Bulletin mensuel de statistique» (Yaoundé).

**CANADA****Dénomination officielle**

Consumer Price Index (Indice des prix à la consommation).

**Portée**

L'indice est calculé mensuellement et porte sur tous les ménages privés (familles et personnes seules) de 64 centres urbains comptant au moins 30 000 habitants.

**Base originale**

1986 = 100.

**Source des coefficients de pondération**

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles ont été déterminés sur la base des résultats de l'enquête sur les dépenses des ménages de 1986 et de l'enquête sur les dépenses alimentaires des ménages de 1986. Ces données correspondent au coût du panier de 1986 exprimé en prix de 1986.

**Pondération et composition**

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé- ration	Nombre ap- proximatif de relevés de prix
Alimentation	213	18,05	550 000
Logement:			
Habitat en location	3	7,75	170 000
Habitat en propriété (y c. réparation et entretien)	10	12,72	5 000
Autre habitat	5	1,38	1 000
Eau, combustibles et électricité	5	3,82	1 400
Autres dépenses de ménage	44	5,77	23 000
Mobilier et articles d'équipement ménager	67	4,88	15 000
Habillement et chaussure	91	8,69	50 000
Transports	30	18,29	33 000
Santé et soins personnels	35	4,20	62 000
Loisirs, lecture et instruction	95	8,84	35 000
Tabac et alcool	10	5,60	21 000
Total	608	100,00	(a) 966 400

Remarque: (a) Nombre annuel de relevés.

**Dépenses de consommation des ménages**

L'indice ne tient compte que des biens et services dont le prix peut être lié à une quantité et à une qualité données et ne tient pas compte des biens et services offerts par le gouvernement et financés au moyen du régime fiscal, car il n'y a aucun rapport entre le montant d'argent versé en impôts par une personne et la quantité ou la qualité des biens ou des services publics que reçoit cette personne.

L'assurance est un domaine nécessitant une approche diversifiée. Dans certains cas, l'assurance peut être liée à des biens et services précis et, de ce fait, est prise en considération dans l'indice. L'assurance-logement, des propriétaires ou locataires,

et l'assurance-automobile entrent dans cette catégorie puisque le contrat garantit le remplacement ou la remise en état de biens précis. En revanche, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité sont exclues parce que les prestations prévues dans le contrat d'assurance représentent un pouvoir d'achat futur qui ne peut être lié à un ensemble spécifique de biens ou de services.

Les services de santé que reçoit la population par le biais du régime d'assurance-maladie sont exclus parce que les primes d'assurance-maladie ne reflètent ni la pleine valeur des services rendus ni une proportion constante de cette valeur. Les services de santé payés directement au médecin ou à l'hôpital sont également exclus, car le montant payé dépend, à des degrés divers, du financement des soins de santé par l'Etat. En revanche, les articles médicaux, les produits pharmaceutiques et les soins dentaires sont pris en compte dans l'indice puisque les sommes versées à ce titre correspondent à des quantités et à des niveaux de qualité précis de biens et de services.

L'inclusion des impôts fonciers constitue un cas particulier. Même si ces impôts ne sont pas liés directement à des biens ou des services précis obtenus par les propriétaires, on considère qu'ils font partie intégrante du coût de possession et d'utilisation d'un logement, ce qui explique leur inclusion.

**Mode de relevé des prix**

Le choix des villes et des points de vente où l'on relève des prix est fait au jugé: il est fondé sur des renseignements provenant de sources diverses, dont l'information sur les marchés fournie par les bureaux régionaux de Statistique Canada. On observe les prix des produits alimentaires à la fois dans les magasins à succursales et les magasins indépendants; l'observation des prix des vêtements et des articles d'ameublement se fait dans les grands magasins et dans les boutiques spécialisées; celle des prix des pièces d'automobiles se fait dans les magasins spécialisés et dans les garages. L'échantillon de points de vente est conçu surtout de façon à inclure les détaillants qui ont un fort volume de ventes. Les prix des produits comme les tarifs d'autobus, de train et d'avion, les tarifs d'électricité, de gaz et de téléphone et les impôts fonciers sont relevés auprès de l'administration locale, régionale ou provinciale compétente.

La fréquence des relevés de prix dépend de la nature du produit. Les biens et services dont les prix varient fréquemment nécessitent de fréquents relevés de prix. Par exemple, on observe les prix des produits alimentaires et de l'essence une fois par mois. Pour la plupart des autres produits, l'observation des prix se fait mensuellement. Ces produits comprennent les articles ménagers, l'habillement, les produits pharmaceutiques, les produits de soins personnels, les produits du tabac, les boissons alcoolisées, les loyers, les intérêts hypothécaires et les maisons neuves. Les autres produits se caractérisent par des variations de prix moins fréquentes; c'est pourquoi leurs prix sont observés à des intervalles plus longs qu'un mois. On relève les prix des appareils électroménagers et des meubles six fois par année. Les prix des automobiles, des services vestimentaires, des services de soins personnels et des journaux sont observés trimestriellement, les frais d'immatriculation d'automobiles et les impôts fonciers une fois par année. Nonobstant ce calendrier d'observation, on procède à d'autres relevés de prix pour ces produits lorsqu'on a des raisons de croire qu'il y a eu un changement de prix important entre les dates d'observation habituelles. Au besoin, on modifie alors les dates habituelles des relevés.

**Logement**

Les loyers sont relevés dans le cadre de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Cette enquête est fondée sur un échantillon statistique de quelque 54 000 logements en propriété ou loués et répartis dans tout le pays. En moyenne, 14 000 de ces logements sont loués et sont situés dans les centres urbains visés par l'IPC. Dès qu'un logement dans une localité donnée est inclus dans l'échantillon, les données sont recueillies pendant six mois consécutifs. D'après le plan de sondage, un sixième de l'échantillon est remplacé chaque mois. Les renseignements sur les loyers se rapportent aux logements occupés par des locataires et sont recueillis auprès des locataires eux-mêmes.

Le traitement du logement en propriété est destiné à mesurer l'effet des variations de prix sur certaines catégories de coûts à la charge des propriétaires.

Les coûts à la charge des propriétaires inclus dans l'indice se composent des éléments suivants: le coût des réparations, les impôts fonciers, le coût de remplacement de la portion des lo-